

LIGUE DE TIR D'ALSACE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Samedi, le 27 novembre 2021

68 JUNGHOLTZ

1. OUVERTURE ET BIENVENUE

Monsieur Hugues SENGER ouvre la séance à 14h35.

Il remercie les membres présents et tout particulièrement :

M. Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du Comité Régional Olympique et Sportif du Grand-Est.

Le président remercie le club de WUENHEIM pour l'organisation logistique de ces assises.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Se présentent :

- 02664520 - M. ZIBOLT Didier - 0168004 - A.T. B.T CERNAY
- 03265296 - M. RIEDLER Gilles - 0168005 - L'ARQUEBUSE
- 82507280 - M. UEBERSCHLAG Loïc - 0168001 - S.T. MASEVAUX

L'assemblée générale accepte les scrutateurs à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

3. VERIFICATION DES POUVOIRS

Le secrétaire général procède à la vérification des présences par l'appel des sociétés, membres de la LTA.

A l'issue de l'appel, **77** sociétés de tir sur 98 sont représentées, réunissant **273** voix sur 330 possibles.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

4. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal de l'AG ordinaire du 23 novembre 2020 a été adressé à tous les membres le 28 octobre 2021 et publié sur le site internet de la LTA.

Aucune remarque, n'est parvenue au secrétariat de la LTA, ni présentée à ces assises.

L'assemblée générale adopte le procès-verbal, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2021

Le procès-verbal de l'AG ordinaire du 14 mai 2021 a été adressé à tous les membres le 28 octobre 2021 et publié sur le site internet de la LTA.

Aucune remarque, n'est parvenue au secrétariat de la LTA, ni présentée à ces assises.

L'assemblée générale adopte le procès-verbal, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

5. RAPPORT D'ACTIVITES ET D'ORIENTATION

Le Président présente son rapport d'activité, remerciant la Société de Tir de Wuenheim pour la qualité de leur accueil et l'organisation logistique de ces assises.

Il rend hommage aux présidents de clubs, souhaitant la bienvenue aux nouvellement élus, leurs rendant hommage pour leur engagement quotidien, leur proximité avec les licenciés, et leurs efforts pour suivre la ligne politique de la LTA, et de la FFTir.

Son intervention présente le bilan d'une année d'activité, les perspectives de développement pour les années à venir.

Dans son rapport, le président rappelle l'historique des contraintes dues à la pandémie avec ses confinements et déconfinements respectifs, ainsi que les différents protocoles que le Tir a dû appliquer en respect des directives de la FFTir issues des mesures gouvernementales.

Pointant les effets à retardement en 2021 et à plus long terme, il souligne l'adaptation de l'ETR au travers de ses visioconférences permirent de maintenir les liens avec les jeunes athlètes, et leurs entraîneurs.

Durant les périodes plus propices, la Gestion Sportive a tenté de trouver des solutions permettant aux athlètes de retrouver un sentiment de compétition au travers de différentes opérations, en particulier les eCompétitions.

La participation aux championnats départementaux 10m, accuse une légère baisse, mais les inscriptions restent forte aux critères d'hivers, malgré une forte demande de « renouvellement ».

Les formations d'animateurs et d'initiateur ont été réalisées en visioconférence, avec des rendez-vous en présentiel quand cela était à la fois nécessaire et possible dans le respect des gestes barrières. Le président se réjouit de l'engouement suscité par la formation CAC (capacité à accueillir et à conseiller).

La 5^e vague de COVID vient d'être annoncée par les autorités. Nous espérons tous, qu'elle ne mette pas un nouveau coup d'arrêt à la pratique du tir.

L'évolution des licences :

Saison	Licenciés	%	FFTir	
2011/12	6 913	5,1%	164 500	
2012/13	7 326	6,0%	171 400	4,2%
2013/14	7 753	5,8%	182 001	6,2%
2014/15	8 174	5,4%	201 494	10,7%
2015/16	8 932	9,3%	219 970	9,2%
2016/17	9 554	7,0%	223 990	1,8%
2017/18	9 657	1,1%	226 667	1,2%
2018/19	9 688	0,3%	228 221	0,7%
2019/20	9 748	0,6%	229 090	0,4%
2020/21	10 018	2,8%		
24 novembre 2021	9 886	99%	215 000	94%

L

Le Président souligne la progression de nombre de licenciés, ce malgré la crise sanitaire.

	2016-17		2017-18		2018-19		2019-20		2020-21		2016-2021
jeunes	735	8%	797	8%	735	8%	744	8%	649	6%	-12,5%
Adultes	8 819	92%	8 860	92%	8 953	92%	9 004	92%	9 369	94%	12,5%
Total	9 554	100%	9 657	100%	9 688	100%	9 748	100%	10 018	100%	10,8%

Jeunes	735	8%	797	8%	735	8%	744	8%	649	6%	-12,5%
>20 à 45 ans	3 544	37%	3 384	35%	3 289	34%	3 266	34%	3 388	34%	3,6%
>45 ans	5 275	55%	5 476	57%	5 664	58%	5 738	59%	5 981	60%	17,5%

Femmes	870	9%	884	9%	940	10%	937	10%	943	9%	18,1%
Hommes	8 684	91%	8 773	91%	8 748	90%	8 811	90%	9 075	91%	10,1%

Total	9 554	100%	9 657	100%	9 688	100%	9 748	100%	10 018	100%	10,8%
-------	-------	------	-------	------	-------	------	-------	------	--------	------	-------

La courbe des Ecoles de Tir retrouve sa progression.

Celle des jeunes, connue en 2019 avec ses 744 jeunes, contre 649 en 2021, enregistre au jour de la présente AG 738 licences jeune.

	Création	Renouvellement	Total	Création N	Renouv. N/N-1
2016/17	1514	8040	9554	16%	90%
2017/18	1184	8472	9656	12%	89%
2018/19	1085	8603	9688	11%	89%
2019/20	1016	8732	9748	10%	90%
2020/21	1100	8918	10018	11%	91%
Potentiel	7418		16350		

Avec 11% de créations de licences, le tir a une forte attractivité. Toutefois, au vu des seulement 63% de renouvellements, la fidélisation est restée toujours un souci, même si le levier naturel de recrutement se poursuit en particulier vers les féminines avec une progression de 17% du nombre de licenciées

Rappelons que malgré les efforts de modernisation et de promotions, le tir dit "CLASSIQUE" ne séduit plus.

Le Tir doit se réinventer, devenir plus attractif. Le président rappelle que nous devons innover vers de nouvelles pratiques, plus ludiques, plus souples tout particulièrement :

Vers les 8 à 14 ans :

- Le rapprochement avec les organisations du sport scolaire,
- Soutenir davantage le développement d'écoles de tir,
- Aller vers le sport en entreprise,
- Acquisition d'équipements type Sport Quantum, etc.
- La formation de moniteurs jeunes, d'arbitres jeunes, etc.

Vers les féminines auprès de qui la marge de progression est énorme.

Vers les tireurs de loisirs : 85% de détenteurs d'avis préalables :

- nécessité d'augmenter l'accès aux stands de tir 25m,
- formation d'animateur & d'accueil, ...

Pointant du doigt l'âge moyen des stands de tir (40ans) et leur très bonne qualité, ces derniers cherchent à se maintenir à la pointe des technologies afin d'assurer la meilleure offre possible à leurs membres.

Nous savons que le fait de ne pas pouvoir partager les installations avec d'autres disciplines, de par l'essence même du tir, est un frein aux investissements et aux subventionnements ainsi qu'au développement de la taille des structures. Des solutions

existent, en particulier pour l'utilisation en « temps partagé » des salles pour la pratique du 10m avec d'autres activités.

La nécessité d'accueil des compétitions régionales et plus, révèle la nécessité du projet de stand régional.

A la présentation des résultats sportifs.

le président rappelle qu'aucun championnat n'a pu être organisé.

Lors du début du déconfinement, les Armes Anciennes ont organisé un critérium tiré à domicile.

Le TSV enregistre un développement intéressant avec Yannick Christ qui rentre dans le groupe France, et rejoint Margot NYCZ.

Quelques rencontres et concours ont été organisées par des clubs, en TAR, et à la rentrée de septembre. Ces derniers sont soutenus par la LTA au travers d'une dotation exceptionnelle de 200€ au titre de l'aide à la relance de l'activité post-covid.

Nos athlètes alsaciens de haut-niveau se sont distingués par leur participation à :

Tokyo 2020 avec :

Mélanie COUZY du Ball-trap Cernay en Fosse Olympique et
Océanne MULLER de Harthouse en carabine 10m.

Aux rendez-vous importants avec :

Océanne MULLER a réalisé une saison sportive exceptionnelle où elle a terminé :
Championne d'Europe 10m à Osijek (Croatie) en juin 2021.
Championne du monde junior à Lima (Pérou) en sept. 2021.
1^{ère} à la "President Cup" 10m à Wroclaw (Pologne) en novembre 2021.

Antonin DESERT, Ball-Trap Cernay a décroché le bronze en mixed lors de la
"Président Cup" à Larnaka (Chypre) en oct.2021.

Dans le cadre des formations :

Au niveau de la ligue, un fort engouement pour la formation à la "C.A.C." ainsi que celle au titre "Animateur". Si l'échelon "Initiateur" enregistre moins de candidats, elle suscite un fort intérêt auprès des clubs. La poursuite de la progression de "Jeune encadrant" nécessiterait plus de dynamisme.

	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nbr de sujets	15	14	14	10	8
Nbr de personnes	131	136	80	194	92
Nbr de formateurs actifs	188	223	251	233	262

L'accent a été porté sur la poursuite de l'effort au travers du succès de la formation d'animateur, réorienté vers le C.A.C. l'accueil & fidélisation.

La montée en compétence des sessions initiateurs, certificats de spécialités ainsi que des CQP deviennent des sujets importants.

Pour les innovations dans les cours "animateur" et "initiateur", les points sur l'animation, les personnes en situation de handicap, le tutorat doivent être intégrées.

Sont envisagés :

La formation des dirigeants sur ITAC, les statuts et le règlement intérieur ; les formations du CROS-GE sont programmées.

La formation des "Jeunes encadrants" au titre de « moniteur adjoint » en Ecole de Tir permettra aux jeunes de se familiariser avec ces fonctions.

La relance de l'arbitrage (calqué sur la formation des animateurs et des initiateurs, et réalisé en collaboration par le RRA et l'ETR).

La formation au PSC1 des arbitres et des encadrants.

Le président souligne le lien le mensuel "Flash info" de la LTA, diffusé par courrier électronique à tous les licenciés au travers d'ITAC.

Le président attire l'intérêt de l'assemblée sur l'évolution de la législation en 2020 et l'innovation à venir sur 2021, tant pour les armes que pour l'organisation du mouvement sportif :

Législation sur les armes

Les 2 décrets & 3 arrêtés du 28 avril 2020.

Les séances de tir contrôlées et le carnet de tir, et, partant, le registre réglementaire (1er juillet 2020),

Le futur système d'information du service central des armes (râtelier, photo, etc.)

L'avis préalable est délivré par le président de club si :

Le « primo-demandeur » a réalisé au moins 3 tirs dans les 12 mois précédant sa demande

Le « renouveler » a réalisé au moins 1 tir dans les 12 mois précédant sa demande.

Il est conseillé de tenir un carnet de présence,

Séances d'initiation (et armes autorisées) :

Limitation à deux pour une même personne dans une période de 12 mois,

Toute arme de poing de catégorie B à percussion centrale (nouveau)

Les armes à percussion annulaire de catégorie B et C (inchangé)

Les armes longues à percussion centrale uniquement pour le tir aux plateaux (nouveau)

Décret du 30 octobre 2021 : A1-11°

Les détenteurs d'armes à répétition semi-automatique issues d'armes initialement en full-auto, doivent s'en dessaisir avant le 30 octobre 2022...

Gouvernance du sport, reporté à 2025 avec :

Limite d'âge, non-cumul des mandats, scrutin direct par les clubs...et le CIO! ...

Nouvelle gouvernance du sport :

Directions départementales et régionales disparaissent,

Le sport est rattaché à l'Education Nationale : DRJSCS deviennent DRAJES

L'Agence Nationale du Sport remplace le CNDS

Les subventions ne sont plus décidées par une commission territoriale, mais par les fédérations.

Les critères ne sont plus fixés par l'Etat, mais par les fédérations selon leur projet sportif

Le club est remis au cœur du mouvement sportif au travers des subventions plus orientées vers les clubs et moins vers les ligues et les comités départementaux.

Mise en place de la conférence régionale du sport.

Elle comprendra des représentants du mouvement sportif, des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, des acteurs économiques et des personnalités qualifiées.

Elle sera éclatée en commission des financeurs,

L'obligation de présenter un certificat médical lors du renouvellement de la licence.

Ce point portant problème aux détenteurs d'autorisation de détention d'armes qui doivent toujours présenter un certificat médical de moins d'un mois ou la licence comportant le tampon médical, lors de renouvellement de détention, et d'achats en armurerie.

Cette problématique devant être résolu au plus tard pour juin 2022, et pour le renouvellement des licences pour septembre 2022.

Les objectifs 2021/2025:

- Poursuivre « LTA 2021 » vers « LTA 2025 »
- Réussir la relance post-covid,
- Reconduction de la convention avec Région GE,
- Droit de détention & homologation
- Développement de la pratique
 - Ludique et scolaire/universitaire,
 - Féminine, entreprise, ...
- Capacité d'accueil & de compétition
- Réussir les innovations
 - 67/68/LTA : rationaliser l'administration et le fonctionnement
 - Proximité avec les clubs et leurs dirigeants,
 - Clubs : évolution des mentalités & gouvernance, mutualisation & maillage territorial, professionnalisation, ANS/PSF & compte ASSO, récompenses honorifiques, ...

Le président adresse les remerciements de la LTA à la Région, aux communes, à l'ANS et la FFTir pour la subvention ANS/PSF (ex-CNDS) 2020 & 2021.

En effet, un effort a été réalisé par la FFTir et la LTA pour assurer la gratuité des cotisations ds jeunes, et de reporter d'un an l'augmentation de la part ligue de 3 euros pour les adultes.

Il fait part de la nécessité d'investissement de 4 à 5 euros/adultes pour des projets ligue d'où la présentation par le Trésorier général d'un budget de ligue volontariste pour réaliser :

Le projet d'investissement et de modernisation des clubs avec les cibleries électroniques Sport Quantum :

En conclusion :

Continuité du Projet de développement de la LRTA 2013/21 et 2022-2025 avec ses priorités :

- Formation des dirigeants
- Maillage territorial ->Grand Est + démarrage Centre Alsace
- Numérisation -> digitalisation du Cdt67/LTA/Cdt68.
- Actions vers publics spécifiques.
- Convention de développement Clubs/LTA.
- Droit de détention, homologation, et environnement.

6. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier Général, M. Denis BANGEL, commente le compte de résultats et le bilan de l'exercice 2020-2021.

(Document en annexe).

7. RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

M. Jean-Georges HAEUSSLER présente le rapport des réviseurs aux comptes établi le 25 novembre 2021 à (68) COLMAR, par :

Titulaires :

- 02510922 - M. Jean-Georges HAEUSSLER - 0168223 - S.T. GUNSBACH.
- 00945605 - M. Frédéric HAUTVAL – 0168297 – ATCR GUEBWILLER

Suppléants :

- 02910251 – M. Hubert KIENLEN– 0168100 - ASS. SPORTIVE EGALITAIRE COLMAR.

En présence de M. Denis BANGEL, Trésorier et de M. Roland DEBENATH Président de la Commission Régionale des Finances.

Les réviseurs aux comptes félicitent le Trésorier et proposent à l'assemblée de donner quitus au Trésorier.

8. BUDGET PREVISIONNEL

Le Trésorier Général, M. Denis BANGEL, présente le budget prévisionnel 2021-2022.
(Document en annexe).

9. DECHARGE AU TRESORIER

L'Assemblée Générale donne décharge au Trésorier à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

10. DECHARGE AU COMITE

L'Assemblée Générale donne décharge au Comité, avec 271 voix sur 273 voix présentes, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

11. ELECTIONS

REVISEURS AUX COMPTES 2021-2022

Se présentent,

Titulaires :

- 02510922 - M. Jean-Georges HAEUSSLER - 0168223 - S.T. GUNSBACH.
- 82444065 - M. Gilbert REMPP - 0167442 - S.T. WISSEMBOURG.

Suppléants :

- 00945605 - M. Frédéric HAUTVAL – 0168297 – ATCR GUEBWILLER
- 82545724 - M. Julien CLAVIERAS - 0167450 - CTSP 67
- 82507280 - M. UEBERSCHLAG Loïc - 0168001 - S.T. MASEVAUX

L'Assemblée Générale accepte les candidats à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTIR

Se présentent :

1er délégué : 00600038 - M. Hugues SENGER – 0167116-AMITIE LINGOLSHEIM

2ème délégué : 00629171 - M. Freddy KRUMM - 0167393 - S.G.T. NIEDERBRONN

Suppléant : 03395998 – Mme. Pauline JUNG - 0167398 - SOCIÉTÉ DE TIR
SAINT-HUBERT UHLWILLER

Suppléant : 00910036 – M. Marc MILFORT - 0168006 - ASSOCIATION SPORTIVE
WITTENHEIM

L'Assemblée Générale accepte les candidats à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le scrutin à bulletin secret.

12. DEFINITION DES TAUX DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

COTISATIONS LICENCES – PART REGIONALE

Licence « B » jeune : **PAS d'augmentation de la part Ligue.**

Pour le **Bas-Rhin** et pour le **Haut-Rhin** : **45€**

Pour mémoire : FF-TIR = 41€ ; LTA = 3€ et CDT'67 ou CDT'68 = 1€

Cotisation Société: **PAS d'augmentation de la part Ligue.**

Pour tous les clubs du **Bas-Rhin** et du **Haut-Rhin** : **88€**

Pour mémoire : FF-TIR = 80€ ; LTA = 8€

L'Assemblée Générale valide, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret, le maintien de la part ligue sur les licences jeunes ainsi que le maintien de la part ligue sur la cotisation société.

Pour mémoire :

(validée par l'AGO du 14 mai 2021)

Licence « A » adulte :

AUGMENTATION de la part Ligue de 3€

Pour le **Bas-Rhin** et pour le **Haut-Rhin** : **89€**

Pour mémoire : FF-TIR = 60€ ; LTA = 19€ et CDT'67 ou CDT'68 = 10€

ABSENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

*"Tout club non représenté aux Assemblées Générales par un de ses membres dûment mandaté, sera redevable de : **100€** au titre de la participation aux frais d'assemblée.*

Les sommes ainsi perçues seront intégrées dans les lignes budgétaires réservées aux jeunes."

L'Assemblée Générale maintient le montant redevable pour absence aux assemblées générales, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

RETARD DE PAYEMENTS DES DUS

L'Assemblée Générale **retire** cette ligne budgétaire devenue caduque, à l'unanimité des voix présentes, sans abstention ni opposition, par vote à main levée, sans qu'aucun membre ni aucune voix ne demande le vote à scrutin secret.

13. VŒUX ET SUGGESTIONS

M. Roland DEBENATH – CDTir68, demande si la Fédération envisage la mise en place d'une carte découverte ou journalière afin de couvrir les personnes souhaitant découvrir le Tir d'une assurance fédérale.

M. Jean-Georges HAEUSSLER – S.T. Gunsbach - 0168223, déplore le courrier "laconique" d'explication concernant le certificat médical et les licences transmis par la fédération aux clubs. Il regrette d'avoir le sentiment que la fédération n'ait pas défendu les détenteurs d'armes de la catégorie A1-11

M. Frédéric HAUTVAL – ATC Guebwiller- 0168297, déplore le manque de sérieux de la fédération quand l'organisation des certificats médicaux et le manque de coordination avec l'Etat qui oblige les demandeurs d'autorisation de détention d'armes à présenter un certificat médical de moins d'un mois et/ou présenter la licence comportant le tampon et la signature du médecin valable toute la saison sportive.

14. INTERVENTION DES INVITES

M. Jean-Marc HAAS-BECKER, président du C.R.O.S. Grand-Est rappelle à l'assemblée que les contraintes dus à l'évolution des textes législatifs et règlements administratifs ont toujours eu court, que le TIR SPORTIF a toujours su s'adapter.

15. DIVERS

L'Assemblée Générale 2021 tiendra ses assises à la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin, théoriquement le 26 novembre 2022.

Le CDTir67 le 29 octobre 2022 à la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin.

Le CDTir68 le 22 octobre 2022 au Stand de Tir de Wittenheim.

16. REMISE DES DISTINCTIONS

Le Secrétaire Général présente la liste des licenciés auxquels l'Etat, la FFTir ou la LTA ont décerné une distinction honorifique, au titre de leur engagement pour le TIR.

MEDAILLES JEUNESSE, SPORTS ET ENGAGEMENT ASSOCIATIF

PROMOTION 2021:

Bronze

Mme Patricia ZAHND - SIERENTZ – Bronze

Mme Gilles BOURGES - SIERENTZ - Bronze

INSIGNES HONORIFIQUES DE LA LTA

2 Femmes - 8 Hommes

BRONZE :

AMMANN Sébastien SIERENTZ 2020

BIEBER Jean-Paul SARRE-UNION 2020

KLEITZ Gilles SIERENTZ 2020

SANLAVILLE Sylvain SIERENTZ 2020

GOETTELMANN Sylvie SIERENTZ 2021

RAPP Olivier SIERENTZ 2021

ARGENT:

VARAINE Francis SIERENTZ 2020

RIEFFEL Bertrand SIERENTZ 2021

OR

LIEBIS Viviane SIERENTZ 2020

OBERRIEDER Pierre SIERENTZ 2021

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée générale à 17h50, conviant les participants ainsi que les invités à un moment de convivialité.

Fait à Colmar, le 28 novembre 2021.

Hugues SENGER

Président de la LTA

Roland DEBENATH

Secrétaire de séance

ANNEXES:

- 1) Compte d'exploitation, bilan 2020-2021 et budget prévisionnel 2021-2022

LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE

Comptes d'exploitation PRODUITS

Exercice		2019	2020	BP 2021	2021	BP 2022
Produits de gestion Courante		285 522,00	275 166,10	273 100	280 839,80	291 200
70105	Ventes Licences	251 876,00	257 846,10	250 000	270 384,80	260 000
7021	Boutique					
706	Prestations Ligue			3 000	550,00	2 000
7061	Convention Florence FFT	2 200,00	1 000,00	1 000		8 000
7062	Convention CDT67	7 400,00	6 600,00	6 600	7 200,00	7 200
7065	Convention FFT					
7067	Engagements Chpts Eté	13 176,00		8 000		8 000
7068	Engagements Chpts Hiver	6 050,00	6 390,00	4 000		4 000
708	Produits annexes (Formations, ...)		1 880,00		1 905,00	1 500
7705	Amendes AG	1 200,00	1 200,00	500	700,00	500
709	Remises, Ristournes		250,00		100,00	
700	A Reclasser	3 620,00				
Subventions / Aides		25 735,90	15 000,00	15 000	26 840,59	34 000
7401	Grand Est (CoCoTir GE)				17 616,71	15 000
7402	ANS / PSF	25 735,90	15 000,00	15 000	9 223,88	10 000
7403	DRAJES					9 000
7405	FFT					
Produits Divers		0,00	0,00	0	0,00	0
	Commissions Boutique FFTir					
Produits Financiers		2 735,52	1 658,68	1 100	3 603,98	1 500
761		2 735,52	1 658,68	1 100	3 603,98	1 500
Produits Exceptionnels		0,00	1 372,75	0	30 670,10	250 000
781	Produits Exceptionnels		1 372,75			
772	Produits S/Exercices antérieur				30 670,10	
787	Reprise S/Dot. structures Stands					250 000
Total des Produits		313 993,42	293 197,53	289 200	341 954,47	576 700
Total Produits			341 954,47	289 200	< BP Produits >	576 700
Total Charges			335 429,37	254 400	< BP Charges >	576 700
Résultat d'Exercice			6 525,10	34 800,00	< BP Résultats >	0,00

(1) [BP] Mise à disposition FFT de Florence au Creps Strasbourg

(2) [BP] DRAJES / Pérénisation poste Agathe (€ 9.000 fin 2021 et € 9.000 fin 2022)

(3) Retour ristourne 5% FFT = € 27.500 (Problème trésorerie 2019/20)

* Note: - Report augmentation licence adulte de € 3.00 = env. € 26.700,00 de recette en moins en 2021 et 2022

BILAN 2020/21

Actif		Passif	
Bque CE - CC	72 347,22	Fonds associatif	266 741,72
Bque CE - CSL Pro	169 108,74	Prov. s/charges-Investissements Stands	485 000,00
Bque CE - Livret A	4 445,79	Clubs + Autres Fourm.	36 625,39
Bque CE - Parts Sociales	72 800,00	Charges Constatés d'avance	
Bque Pop - CC	48 935,53	Dettes Fiscales/Sociales	
Bque Pop - CAT		Autres Charges	
Bque Pop - Parts Sociales	23 130,00	Paiements en attente prélèvement	63 106,26
Bque Pop - Livret soc.	441 445,18	Virements internes	
Caisses	4 126,45		
Virements Internes			
Total disponibilités	836 338,91	Résultat Exercice	6 525,10
Clubs + Autres Clients	21 659,56		
TOTAL ACTIF	857 998,47	TOTAL PASSIF	857 998,47

0,00

LIGUE REGIONALE DE TIR D'ALSACE

Comptes d'exploitation CHARGES

Exercice		2019	2020	BP 2021	2021	BP 2022
Achats		21102,47	12 772,71	15 000	20 168,75	215 000
6022	Achats Munitions / Cibles	7 535,55	3 128,21	5 000	3 862,20	5 000
6062	Achats Fournitures Bureau	9 878,30	5 743,76	5 000	10 706,55	20 000
6063	Achats Matériel Divers	1 650,00	2 681,29	5 000	5 600,00	190 000
600	Charges à reclasser	2 038,62	1 219,45			
Charges d'activité		208 011,87	141 930,65	151 000	228 486,19	266 800
613	Locations Stands / divers	5 633,00	2 950,00	3 500	950,00	2 000
615	Entretiens et réparations	998,67	935,80	1 500	25 288,84	1 000
6226++	Aides EDT BA	2 386,75	5 310,00	7 000	5 310,00	6 000
62261	Aides EDT Encadrements	13 200,00	15 000,00	16 000	15 000,00	15 000
62265	Aides E-Elsass Cup BA				1 660,00	2 000
62264	Aides UNSS				100,00	500
6228	Vacations S/Formations Ligue	578,57	105,00	2 500	1 582,50	2 500
6229	Formations Ligue/Intervenants		3 416,02	3 000		10 000
623	Publicité, Relations publiques		52,32	1 000	486,30	1 000
6257	Missions - Réceptions	27 914,46	23 445,41	30 000	5 470,36	15 000
6234	Récompenses	1 871,14	3 815,66	2 000	229,00	4 000
6235	Frais S/Match - Rencontres	6 078,85	440,00	4 000		4 000
6236	Vacations Arbitrages	10 676,00	2 536,80	8 000	317,60	7 000
6231	Vacations diverses	235,00	210,00	500	280,00	500
6232	Vacations SPECTRE	695,00	915,00	1 500	155,00	1 500
6238	Ristournes Clubs	5 948,50	3 360,00	6 000		3 000
6251	Frais de déplacements	20 564,60	13 882,90	18 000	6 564,18	15 000
616	Primes d'Assurances	2 991,82	3 083,19	3 000	3 260,14	3 200
622	Intermédiaires et Honoraires	205,20	306,00	500	204,00	500
627	Frais PTT	1 957,08	2 347,20	2 000	2 093,82	2 000
6715	Subventions accordées	15 104,00	4 500,00	30 000	8 450,00	20 000
6281	Cotisations	973,23	1 084,35	1 000	1 084,45	1 100
6716	Conventions Clubs/Pôle		4 235,00	10 000		150 000
681	Dotation Invest. Structures Stand	90 000,00	50 000,00		150 000,00	
Charges Personnel		83 888,65	82 503,53	87 000	53 851,87	94 000
6411	Salaires	48 240,19	46 661,87	49 000	44 456,53	56 000
6451++	URSSAF/Mutuelles/Retraites	35 648,46	35 841,66	38 000	9 395,34	38 000
626 Charges Financières		750,09	730,31	900	751,84	900
632 Impôts et Taxes		316,00		500		
Charges Exceptionnelles		-1 100,00	27 598,54	0	32 170,72	0
654	Charges sur Exercice antérieur				32 270,72	
670	Charges Exceptionnelles		27 598,54			
	RRR Dons Clubs	-1 100,00			-100,00	
Total des Charges		312 969,08	265 535,74	254 400	335 429,37	576 700

(1) [BP] Dotation corps arbitral - Tenues, matériel, ... (€ 10.000)

(2) [BP] Achat Cible Sport Quantum (€ 160.000)

(3) [BP] Formation PSC1 + Défibrilateur / Arbitres + 1 personne par Club (€ 6.000)

(4) [BP] Augmentation Frais kilométrique Arbitrage (Forfait Fédéral) - € 0.38 au lieu de € 0.30 / km = env. € 7.000 / an

(5) [BP] Augmentation mutualisation poste de Lisa Roettele (CDT67) - € 10.000 par an

(6) Prise en charge URSSAF - 1) activité réduite Florence (COVID) (€ 6.540) - 2) Agathe maternité (€ 6.990)